

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 371

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 2**

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« , ainsi que le taux de mortalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s’agit ici d’ajouter « ainsi que le taux de mortalité » comme indicateur pour juger de la gravité de la situation sanitaire.